

Conditions générales de vente (CGV) de Brugger GmbH

1. offres

Nos offres sont sans engagement jusqu'à la conclusion du contrat. Les devis, dessins et autres documents sont soumis au droit de propriété intellectuelle. nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur ; ils ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers. En ce qui concerne le droit des brevets, des dessins et modèles et des marques, la réception et l'exécution des commandes se font aux risques du client. Celui-ci assume également la responsabilité que les droits de tiers ne soient pas violés par l'utilisation des dessins, échantillons, etc. envoyés.

2. contrats

Tous les contrats conclus avec nous, même s'ils ont été conclus oralement par des représentants de notre entreprise, requièrent en règle générale notre confirmation écrite pour être juridiquement valables. Nos CGV s'appliquent également à tous les contrats futurs. Même en cas de nullité de certaines dispositions, le reste du contenu reste obligatoire. Les accords et compléments divergents ne sont valables que si nous les avons confirmés par écrit. Les éventuelles conditions de commande de l'acheteur ne nous engagent pas, même si nous ne les contestons pas expressément.

3. délai de livraison

Les livraisons avant l'expiration du délai de livraison et les livraisons partielles sont autorisées. Tous les événements qui nous rendent la livraison considérablement plus difficile ou impossible nous autorisent soit à reporter la livraison de la durée de l'empêchement et d'un délai de démarrage raisonnable, soit à résilier le contrat pour la partie non encore exécutée. Si le délai de livraison est dépassé d'un mois, nous déclarons à l'acheteur, à sa demande et dans un délai de deux semaines, si nous résiliions le contrat ou si nous livrons dans un délai supplémentaire raisonnable. Après l'expiration du délai de déclaration ou du délai supplémentaire, l'acheteur est en droit de résilier le contrat. Toute autre revendication en raison d'une livraison tardive est exclue.

4. prix / expédition

Nos prix s'entendent départ usine en euros, emballage standard compris. Sauf accord contraire, l'itinéraire et le moyen d'expédition sont laissés au choix du vendeur. Le poids constaté par nos soins est déterminant pour le calcul des frais de transport.

- Pour les commandes en Allemagne inférieures à 300 EUR, les frais d'expédition s'élèvent à 9,50 EUR.
- Pour les commandes en Allemagne à partir de 300 EUR, nous livrons sans frais d'expédition.
- Pour les commandes en provenance de l'étranger inférieures à 500 EUR, les frais de livraison s'élèvent à 15,00 EUR.
- Pour les commandes de l'étranger à partir de 500 EUR, nous livrons sans frais d'expédition.

5. paiement

Sauf accord contraire, nos factures sont payables à 10 jours à compter de la date de facturation avec un escompte de 2 % ou à 30 jours net sans déduction. En cas de détérioration de la situation financière de l'acheteur après la conclusion du contrat, notre créance devient immédiatement exigible, même en cas de sursis de paiement. Il est également convenu que nos créances envers l'acheteur peuvent être compensées par des créances que l'acheteur a envers nous. Dans ce cas, nous sommes également en droit de résilier la

commande ou de réclamer des dommages et intérêts pour inexécution.

de réclamer des dommages et intérêts en cas de non-exécution. En cas de dépassement des délais, nous sommes en droit de facturer des intérêts de retard à hauteur de 5 % au-dessus du taux d'intérêt de base de la BCE.

6. garantie

Les réclamations doivent nous être adressées par écrit immédiatement, au plus tard dans les deux semaines suivant la réception de la livraison. Les réclamations formulées ultérieurement ne seront pas prises en compte. Nous devons avoir la possibilité de vérifier les réclamations sur place. Les pièces faisant l'objet d'une réclamation doivent nous être renvoyées à notre demande.

nous être renvoyées. Les retours sans notre accord préalable ne sont pas autorisés.

En cas de défaut de matériel ou de fabrication avéré, nous accordons une garantie selon les conditions suivantes :

Les pièces inutilisables sont soit reprises au prix facturé, soit remplacées gratuitement par de nouvelles pièces correspondant à la commande initiale, contre restitution des pièces inutilisables, au départ de notre usine. Si les pièces peuvent être réparées, nous sommes également en droit de les réparer. Tous les droits de garantie sont prescrits conformément aux dispositions légales. D'autres droits de garantie et de de remplacement de toute nature sont exclues.

7. exclusion de responsabilité

Dans tous les cas de dommages, toute prétention à des dommages-intérêts à notre encontre, quel qu'en soit le motif juridique, et en particulier aussi à la réparation d'un dommage qui n'a pas été causé à l'objet de la livraison lui-même, est exclue, dans la mesure où la loi le permet. L'acheteur est tenu d'imposer cette exclusion de responsabilité à ses clients lors de chaque vente de nos produits.

de lui imposer cette obligation. En cas de non-respect de cette obligation, l'acheteur est tenu de réparer le préjudice que nous avons subi de ce fait.

8. réserve de propriété

Les marchandises que nous livrons restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et jusqu'au paiement de toutes les autres créances, même futures, résultant de la relation commerciale.

L'acceptation d'une traite ou d'un chèque n'est pas considérée comme un paiement tant que l'encaissement n'a pas eu lieu. L'acheteur n'est pas autorisé à mettre en gage les marchandises sous réserve de propriété à des tiers ou à en transférer la propriété à titre de garantie. L'acheteur doit nous fournir à ses frais les documents nécessaires pour faire valoir nos droits en cas de saisies et de toute autre atteinte à nos droits par des tiers. Le traitement des marchandises sous réserve de propriété par l'acheteur s'effectue pour nous à l'exclusion de l'acquisition de la propriété selon le § 950 du Code civil allemand (BGB), sans qu'il en résulte des obligations pour nous. Si les marchandises sous réserve de propriété sont transformées, associées ou mélangées à des objets ne nous appartenant pas, nous acquérons la copropriété des produits intermédiaires et finaux au prorata de la valeur d'achat de nos marchandises par rapport à la valeur de l'ensemble des produits.

Dans cette mesure, les nouveaux produits sont conservés pour nous. L'acheteur est autorisé à vendre la marchandise sous réserve de propriété et les produits fabriqués à partir de celle-ci dans le cadre de la marche régulière des affaires.

Il est en droit d'utiliser les produits vendus dans le cadre de ses activités commerciales s'il se réserve la propriété des produits vendus dans des conditions correspondant à notre réserve de propriété. L'acheteur nous cède d'ores et déjà la créance résultant de la revente à ses acheteurs avec tous les droits annexes pour garantir nos créances. Si les marchandises sous réserve de propriété sont vendues après transformation ou association ou avec les marchandises d'autres fournisseurs, la fraction des créances envers l'acheteur qui

correspond à la valeur d'achat de nos marchandises utilisées pour la livraison au prix de vente nous est cédée. L'acheteur est autorisé à recouvrer les créances cédées tant qu'il remplit ses obligations de paiement envers nous. Sur demande, l'acheteur doit nous communiquer le nom de ses clients et nous remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En cas de retard ou de cessation de paiement, nous sommes en droit de recouvrer nous-mêmes les créances cédées et, pour les constater, de demander à un tiers tenu au secret professionnel de consulter les documents commerciaux de l'acheteur. Si les garanties auxquelles nous avons droit dépassent dépassent nos créances de plus de 20 %, nous libérons, à la demande de l'acheteur, des garanties à hauteur du montant excédentaire, à notre choix.

9. frais d'outillage

Sauf accord contraire, les frais d'outillage sont facturés au prorata, sans que cela ne donne lieu à des droits sur l'outil.

10) Lieu d'exécution et juridiction compétente

Le lieu d'exécution et le tribunal compétent pour les livraisons et les paiements ainsi que pour tous les litiges survenant entre les parties est le siège du vendeur. En outre, nous sommes également en droit d'intenter une action en justice au siège de l'acheteur.